

## QUESTIONS - REPONSES

### AMI-BARRES-2026-01

#### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) pour la valorisation du Domaine des Barres (Nogent-sur-Vernisson)

| N° question | Libellé de la question                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Réponse apportée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1           | Serait-il possible d'avoir des plans détaillés des différents bâtiments (pavillon d'accueil, pavillon de l'Horloge, Ancien Château, pavillon Lorentz, pavillon du Directeur et autres bâtiments intégrés à l'AMI) ?                                                                                                                                                                                                                                               | Ci-joint les plans des bâtiments de l'INRAE. Attention: tous les bâtiments listés dans la pièce jointe ne figurent pas dans l'AMI.<br>Le vieux Château, le pavillon de l'horloge, les pavillons Lorentz et du Directeur ne sont plus affectés. Nous ne sommes pas en possession de plans les concernant. Idem pour le bâtiment d'accueil.                                                                                                                                      |
| 2           | Pour quelles raisons le Fruticetum (situé de l'autre côté de la D41) est-il exclu du périmètre de l'AMI ? Une intégration est-elle envisageable pour valoriser cette partie très intéressante de l'arboretum ? À défaut, une valorisation pédagogique ou un accès encadré lors de visites guidées ponctuelles pourrait-il être prévu par voie de convention ?                                                                                                     | Le fruticetum fait partie de la forêt domaniale depuis août 2025. Il est géré par l'ONF qui ne souhaite pas développer des visites encadrées mais cet espace est ouvert au public, comme le reste de la forêt domaniale.<br>Pour information, figurent aussi sous le vocable "Fruticetum" deux bâtiments : le pavillon du fruticetum, une maison forestière affectée à l'ONF et désormais vendue, et le hangar du Fruticetum, bâtiment amianté promis à la démolition à terme. |
| 3           | L'article 2.3.2 précise que l'ONF conserve la gestion conservatoire de la collection arborée et la mise en sécurité des arbres. Quelle est la délimitation exacte des compétences concernant l'entretien courant du site (fauchage, tonte des pelouses, entretien des allées et autres) ? Les porteurs de projet auront-ils un droit de regard sur les décisions de l'ONF touchant au patrimoine arboré (notamment en cas d'impact sur les activités proposées) ? | L'ONF entretient les collections (c'est-à-dire les arbres) dans un but uniquement scientifique, pas pour l'accueil du public. Il n'assure ni fauche, ni tonte, ni entretien des allées sauf besoin direct pour l'entretien des arbres. Pour ce qui est des activités proposées et leurs conséquence sur le patrimoine arboré, en l'état de la convention DRAAF/ONF, la mission de conservation primera.                                                                        |
| 4           | Concernant les maisons intégrées à l'AMI, si des locataires sont présents, qu'est-il envisagé (maintien des locataires dans la résidence, relogement, etc.) ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Concernant les maisons actuellement affectées à INRAE, quel que soit le résultat de l'AMI, l'INRAE demandera aux locataires de quitter les maisons (selon un calendrier à préciser) et celles-ci seront restituées à l'Etat après déclaration d'inutilité.                                                                                                                                                                                                                     |